



# La Glazigouden



Organisée par

## le Yacht Club de l'Odet

Les 6 & 7 Mai 2017

Grade 5B

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21H30 et 7H00,
- 1.3 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 3.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au club house du Yacht Club de l'Odet.
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse [www.yco-voile.fr](http://www.yco-voile.fr)

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au club house du Yacht Club de l'Odet.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### 5. PROGRAMME DES COURSES

#### 5.1 Vendredi 5 mai :

- 17h30 à 19h30 Confirmation d'inscription.

#### Samedi 6 mai :

- 11h00 départ de la course aller (Bénodet – Lesconil ou les Moutons – Léchiagat).
- 18h00 – 20h00 Pot au bar les Brisants à Léchiagat.
- 20h00 Dîner l'Auberge du Port au Guilvinec.

#### Dimanche 7 mai :

- 10h00 départ de la manche retour (Léchiagat – Bénodet).

Compte tenu des élections présidentielles, la Remise des Prix se fera le samedi 13 mai à 18h00 au Club et **aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14H00.**

- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10H00.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le guidon du Yacht Club de l'Odet porté dans le pataras ou à défaut dans le hauban tribord.

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONE DE COURSE**.

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 8.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

## 9. MARQUES

- 9.1 Les marques sont définies en **annexe MARQUES**.
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 11. LE DEPART

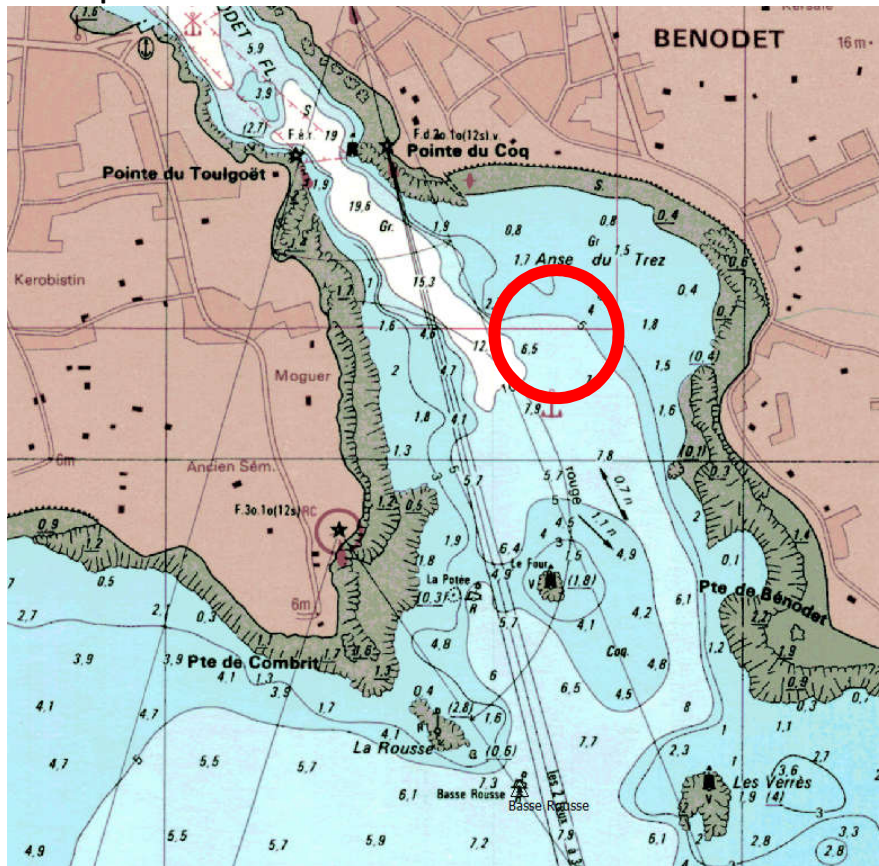
- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).
- 11.5 Séquence de départ :

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de départ</i>
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, U,I, Z, Z et I, ou noir ; un signal sonore	4
Une minute	Affalée du pavillon préparatoire ; un signal sonore long	1
Départ	Affalée du pavillon de classe ; un signal sonore	0

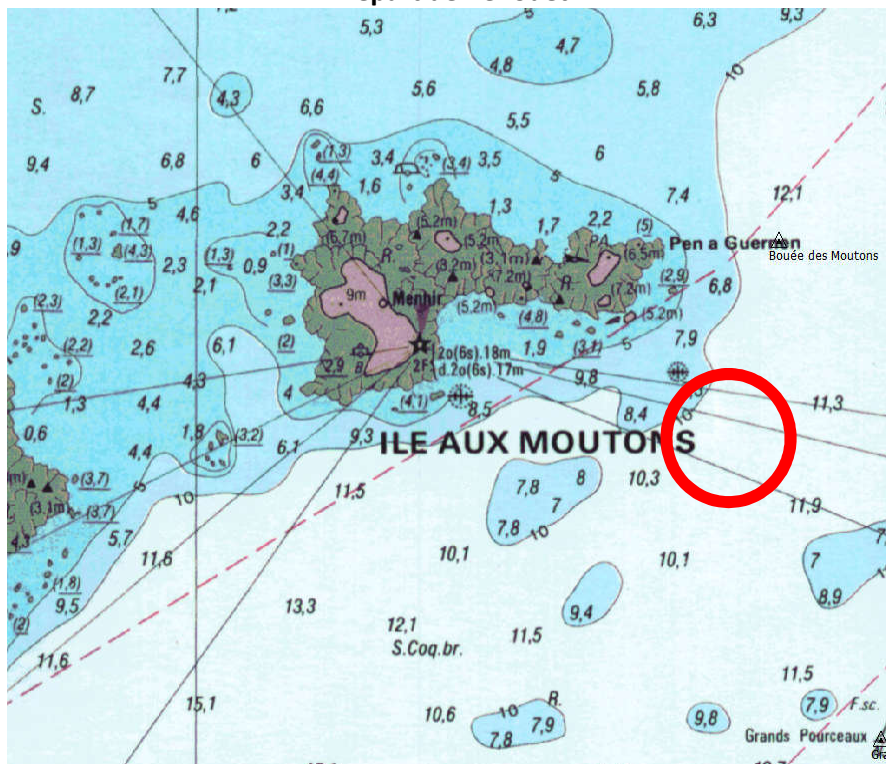
- 11.6 Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.
- 11.7 **S'agissant d'une course poursuite pour la 1<sup>ère</sup> manche du samedi**, le signal de départ correspond au départ du concurrent au handicap le plus faible, les concurrents suivants

doivent prendre leur départ en fonction du décalage qui leur a été indiqué lors de l'inscription.

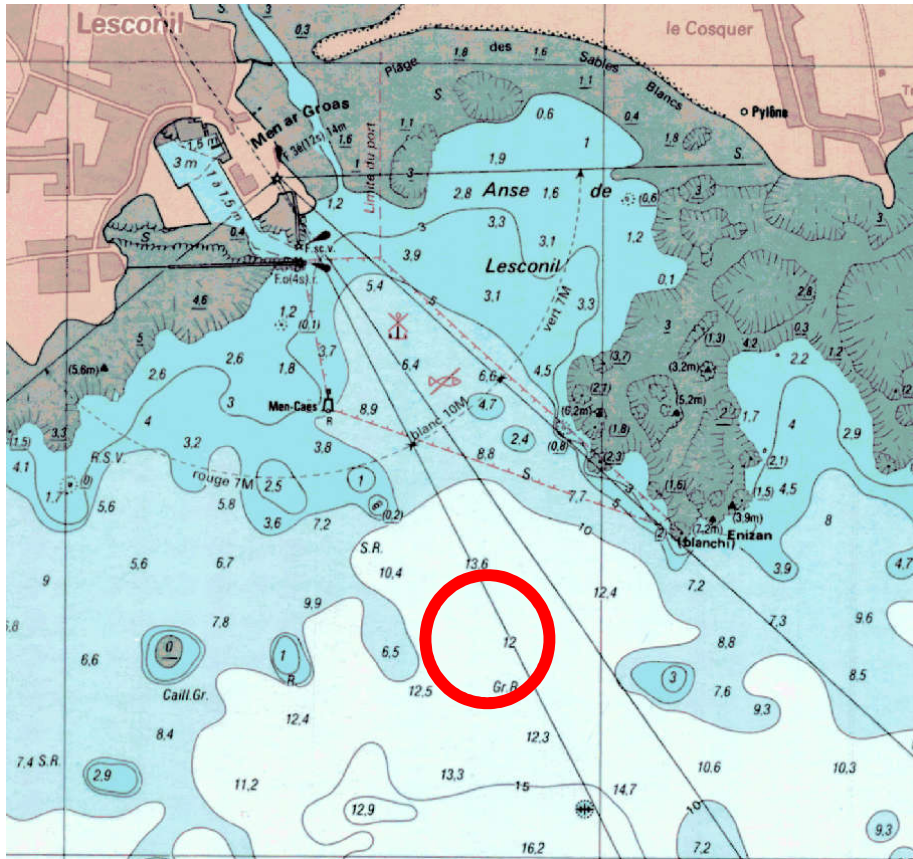
### 11.8 Zones des départs :



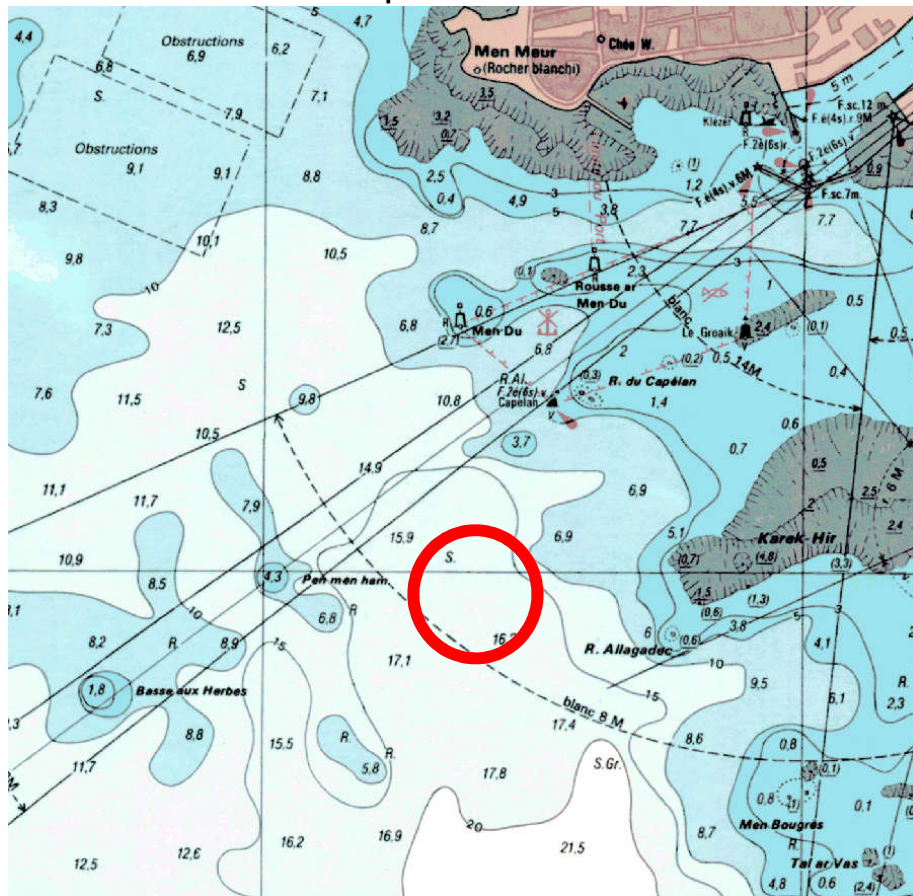
Départ de Bénédet



Départ des Moutons



Départ de Lesconil



Départ de Lechiagat

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et bleu et le côté parcours requit de la marque d'arrivée.
- 13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup>
Toutes	Parcours N°1	90 minutes	150 minutes	180 minutes
Toutes	Parcours N°2	80 minutes	150 minutes	180 minutes
Toutes	Parcours N°3	180 minutes	240 minutes	270 minutes
Toutes	Parcours N°4	170 minutes	240 minutes	270 minutes
Toutes	Parcours N°5	100 minutes	160 minutes	180 minutes
Toutes	Parcours N°6	180 minutes	240 minutes	270 minutes
Toutes	Parcours N°7	170 minutes	240 minutes	270 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas 120 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house du Yacht-Club de l'Odé. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club house du Yacht-Club de l'Odé. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente.
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors).
  - Publicité.
  - Bateaux accompagnateurs.
  - Limitation de sorties de l'eau.
  - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection.
  - Communications radio.
- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
  - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 9h00 le samedi 6 mai et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.2 **Le canal VHF utilisé en course est le 72.**
- 18.3 Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. *[DP]*

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le guidon du Yacht Club de l'Odet.

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par la flamme du Yacht-Club de l'Odéon.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

**26. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**27. PRIX**

Des prix seront distribués au 3 premiers.

**28. DECISION DE COURIR**

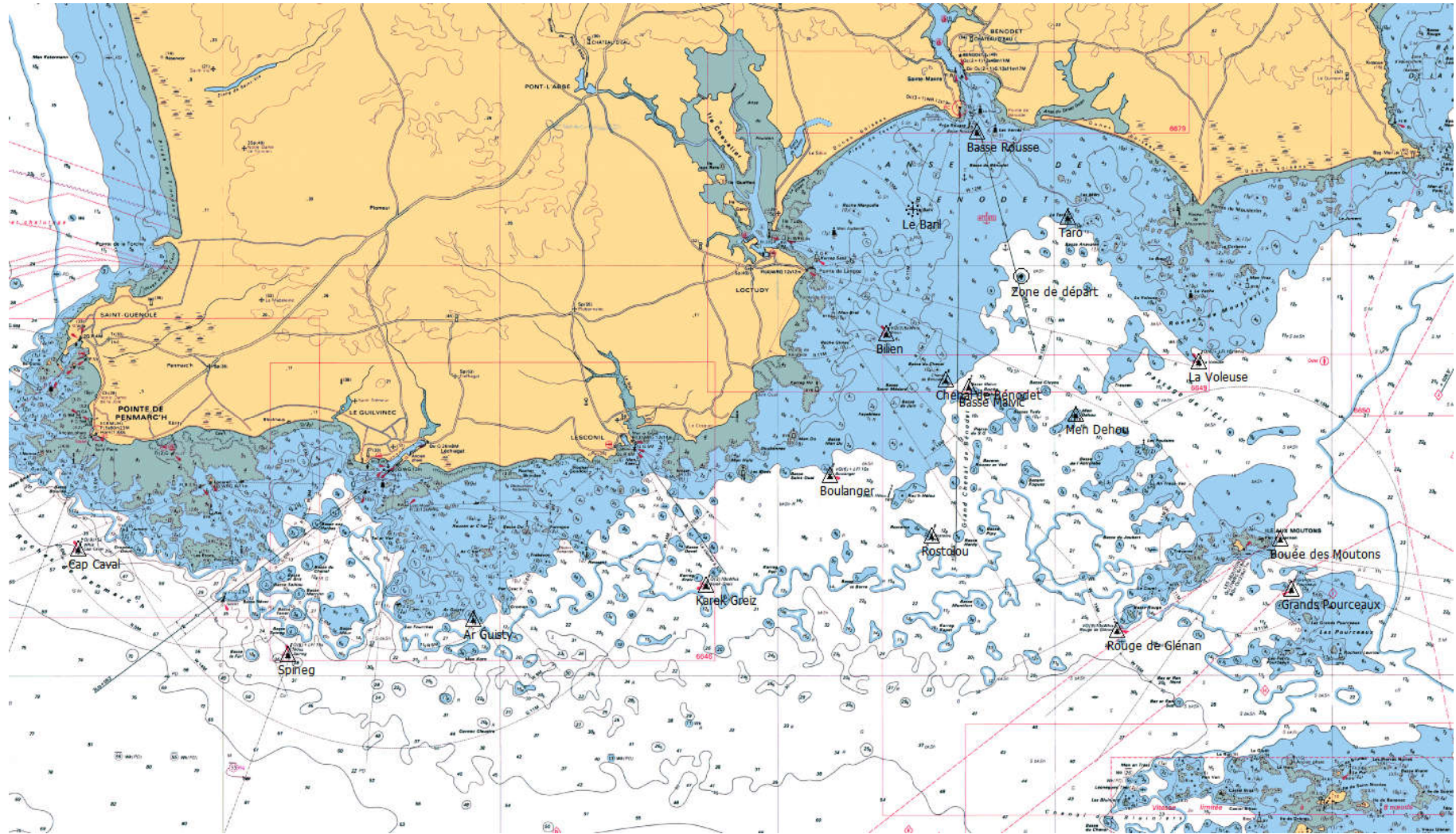
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**Composition du corps arbitral :**

Président du comité de course : Patrick Quideau

Président du jury : Jean-Paul Guillou

## ANNEXE ZONE DE COURSE





## ANNEXE MARQUES

Position géographique (D°M.m') des bouées des parcours (WGS84) :

Réf.	Code Alpha	Nom	Type	Latitude	Longitude
A	Alpha	Ar Guisty	Cardinale Sud	47°45.617 N	04°15.557 W
B	Bravo	Basse Malvic	Cardinale ouest	47°48.461 N	04°06.627 W
C	Charlie	<u>Basse Rousse</u>	Marque latérale babord	47°51.558 N	04°06.471 W
D	Delta	Bilien	Cardinale est	47°49.104 N	04°08.102 W
E	Echo	<u>Bouée des Moutons</u>	Bouée gonflable	47°46.600 N	04°01.000 W
F	Foxtrot	<u>Bou langer</u>	Cardinale sud	47°47.380 N	04°09.145 W
G	Golf	Capelan	Marque latérale tribord	47°47.131 N	04°17.583 W
H	Hotel	Chenal de Bénodet	Cardinale est	47°48.540 N	04°07.046 W
I	India	Grands Pourceaux	Cardinale nord	47°45.977 N	04°00.806 W
J	Juliett	<u>Karek Greiz</u>	Cardinale est	47°46.041 N	04°11.364 W
K	Kilo	La Voleuse	Cardinale sud	47°48.761 N	04°02.482 W
L	Lima	Men Caes	Marque latérale babord	47°47.503 N	04°12.594 W
M	Mike	Men Dehou	Cardinale est	47°48.107 N	04°04.705 W
N	November	<u>Rouge De Glénan</u>	Cardinale ouest	47°45.490 N	04°03.951 W
O	Oscar	Rostolou	Cardinale est	47°46.638 N	04°07.298 W
P	Papa	<u>Spineg</u>	Cardinale sud	47°45.316 N	04°19.124 W
Q	Quebec	Taro	Cardinale ouest	47°50.515 N	04°04.832 W

*Un fichier .gpx contenant toutes les positions GPS de ces bouées peut être mis à disposition des coureurs en faisant la demande auprès de l'organisation.*

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Les marques surlignées signifient qu'un pointage officiel peut être effectué.

## ANNEXE PARCOURS »

Cette annexe pourra être amenée à être complétée chaque matin par un avenant aux annexes des IC. Celui-ci sera disponible au club house deux heures avant le premier signal d'avertissement prévu pour le jour concerné.

Les longueurs de parcours ne prennent pas en compte la possibilité d'un bord de dégagement. Les caps et distances sont donnés à titre indicatif et ne se substituent pas à la navigation.

A L'arrivée à Lesconil ou aux Moutons, les concurrents sont invités à mouiller dans l'anse de Lesconil devant la plage des sables blancs ou sur la tonne des Moutons pour un pique-nique.

### PARCOURS 1 – Direct Lesconil : Distance ≈ 7.37 Mn

N°	Rep.	Marque	Laisser à	Cap	Distance
1	D	Bilien	Tribord	200	3.15 Mn
2	F	Boulangier	Tribord	202°	1.87 Mn
3	L	Men Caes	Arrivée	273° /!\	2.35 Mn

### PARCOURS 2 – Direct les Moutons : Distance ≈ 6.63 Mn

N°	Rep.	Marque	Laisser à	Cap	Distance
1	Q	Taro	Babord	145°	1.89 Mn
2	K	La Voleuse	Babord	138°	2.36 Mn
3	E	Bouée des moutons	Arrivée	155°	2.38 Mn

### PARCOURS 3 – Lesconil par les Moutons : Distance ≈ 15.63 Mn

N°	Rep.	Marque	Laisser à	Cap	Distance
1	Q	Taro	Babord	145°	1.89 Mn
2	K	La Voleuse	Babord	138°	2.36 Mn
3	E	Bouée des moutons	Tribord	155°	2.38 Mn
4	N	Rouge de Gléan	Tribord	241°	2.28 Mn
5	J	Karek Greiz	Tribord	276°	5.03 Mn
6	L	Men Caes	Arrivée	331°	1.70 Mn

### PARCOURS 4 – Lesconil par la Rouge des Gléan : Distance ≈ 13.79 Mn

N°	Rep.	Marque	Laisser à	Cap	Distance
1	B	Basse Malvic	Babord	182°	3.59 Mn
2	N	Rouge de Gléan	Tribord	149°	3.47 Mn
3	J	Karek Greiz	Tribord	276°	5.03 Mn
4	L	Men Caes	Arrivée	331°	1.70 Mn

### PARCOURS 5 – Direct Lesconil – Lechiagat : Distance ≈ 8.73 Mn

N°	Rep.	Marque	Laisser à	Cap	Distance
1	J	Karek Greiz	Tribord	154°	1.33 Mn
2	A	Ar Guisty	Tribord	262°	2.86 Mn
3	P	Spineg	Tribord	259°	2.34 Mn
4	G	Capelan	Arrivée	26°	2.20 Mn

**PARCOURS 6 – Direct les Moutons - Lechiagat : Distance ≈ 14.46 Mn**

N°	Rep.	Marque	Laisser à	Cap	Distance
1	N	Rouge de Gléan	Tribord	243 °	2.03 Mn
2	J	Karek Greiz	Tribord	276°	5.03 Mn
3	A	Ar Guisty	Tribord	262°	2.86 Mn
4	P	Spineg	Tribord	259°	2.34 Mn
5	G	Capelan	Arrivée	26°	2.20 Mn

**PARCOURS 7 – Direct Bénodet : Distance ≈ 13.77 Mn**

N°	Rep.	Marque	Laisser à	Cap	Distance
1	P	Spineg	Babord	204°	1.90 Mn
2	A	Ar Guisty	Babord	79°	2.34 Mn
3	J	Karek Greiz	Babord	82°	2.86 Mn
4	F	Boulangier	Babord	48°	2.10 Mn
5	D	Bilien	Babord	22°	1.87 Mn
6	C	Basse Rousse	Arrivée	24°	2.70 Mn